

1.1.1 Question de Mme Veronica Cremasco à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Avenir des centres culturels pendant la période de transition vers un nouveau décret »

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Madame la ministre, je mise beaucoup sur le fait que ma question a été reportée à plusieurs reprises pour obtenir plus d'informations.

Lors la présentation publique, à Ath le 28 avril, du bilan 2010 de la commission des centres culturels, votre chef de cabinet a précisé le calendrier de l'adoption du décret relatif aux centres culturels. Après de longues années de réflexion, de débats et de négociations, un premier avant-projet de décret est attendu avant l'été 2011. Il sera ensuite présenté en première lecture au gouvernement au mois de janvier 2012. Nous pouvons espérer un vote du parlement pour le milieu de l'année 2012, après réception des avis nécessaires.

Madame la ministre, je trouve cet échéancier très serré. À Ath, le secteur a exprimé son inquiétude sur la période transitoire et le renouvellement des contrats-programmes en cours.

Nonante-neuf des cent quinze centres culturels sont appelés à renouveler leur contrat-programme avant le 31 décembre 2011. Votre chef de cabinet a déjà annoncé que ces contrats seraient prolongé par avenant. Il paraît évident que cette date n'est pas réaliste, compte tenu de l'échéancier déjà annoncé.

La majorité des représentants du secteur ont souligné la difficulté d'élaborer un contrat-programme de cinq ans alors que les discussions en vue de réformer le décret qui régit les centres culturels sont encore en cours et ainsi que les nouvelles règles n'ont pas encore été avalisées par notre parlement.

Rédiger un contrat-programme demande du temps et nécessite des consultations, surtout dans le contexte actuel. En effet, conformément à la déclaration de politique communautaire, le nouveau décret s'inscrit dans une dynamique de développement territorial global. Cette perspective induit un renouvellement des formes de coopération avec les régions et les pouvoirs locaux. L'enjeu est de taille. Le décret pourrait modifier en profondeur les métiers, les missions et les ressources des centres culturels.

De plus, le chantier des assises du développement culturel territorial ne devrait pas être clos avant la fin 2013. Enfin, une autre initiative wallonne appelée « les Ateliers du territoire », considère les centres culturels comme des éléments incontournables de l'aménagement du territoire. Deux chantiers importants sont donc ouverts et ne seront pas terminés avant la fin de l'année.

Dès lors, confirmez-vous l'agenda annoncé pour l'adoption du décret ? Dans quels délais les arrêtés d'application seront-ils disponibles ? Comment cet échéancier spécifique aux centres culturels interagit-il, est-il compatible, avec les dispositifs de développement territorial que je viens de rappeler ?

Comment organiserez-vous la période de transition ? Confirmez-vous que des avenants seront proposés à chacun des 99 centres culturels concernés ? Compte tenu des délais nécessaires à l'adoption d'arrêtés, des avenants couvrant une plus longue période vous semblent-ils opportuns ? Envisagez-vous une prolongation de deux ans ou plus ? Dans ce cas, les avenants seront-ils accompagnés de conditions spécifiques, notamment financières ?

D'autre part, pendant cette période de transition comment considérez-vous les demandes de création de centres culturels et de changement de catégorie des structures existantes? A quels financements les centres culturels peuvent-ils s'attendre pendant la période de transition ?

Des canaux particuliers de communication avec le secteur seront-ils instaurés pour réussir cette transition ? D'autres éléments sont-ils envisagés pour offrir un cadre sécurisant aux centres culturels pendant cette période ?

Ce décret est l'occasion de réaffirmer enfin ai-je envie de dire, l'identité et les missions des centres culturels. Après autant de temps d'attente, il ne faudrait pas se précipiter inutilement et bâcler la conclusion de cet important chantier.

Réponse de la Ministre

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Le suspense va donc être levé de façon imminente puisque les vacances approchent à grands pas. Vous dites que vous aurez toute l'année 2012 pour préparer les arrêtés d'application; nous pouvons ainsi espérer qu'ils sortiront tous en même temps.

Vous dites ne pas vouloir de montées de catégories durant la période transitoire qui devrait se terminer à la fin de 2014. Toutefois, le secteur, qui n'est pas nécessairement informé, planifie de telles montées de catégories, ce qui est assez normal. Il risque donc d'être mal pris par rapport à la planification qu'il met en place actuellement.

Enfin, il serait dommage de se couper de toute la réflexion des Assises du développement culturel territorial, dans laquelle, vous l'aurez compris, je place beaucoup d'espoir. Il s'agirait en effet d'envisager autrement la culture et les différentes fonctions culturelles en lien avec les territoires,. Certes, le secteur ne peut que se réjouir que les choses bougent enfin, mais on peut comprendre les craintes d'un fin un peu précipitée. Tant qu'à faire les choses, faisons-les bien.